



DDAF 38
RTM 38
Pour Copie Certifiée Conforme

PPR de la commune de NIVOLAS VERMELLE
arrêté en date du 20 août 2003
Grenoble, le 20 AOUT 2003

Pour le Préfet et par délégation
l'Attaché Principal (Cherif Dureau)

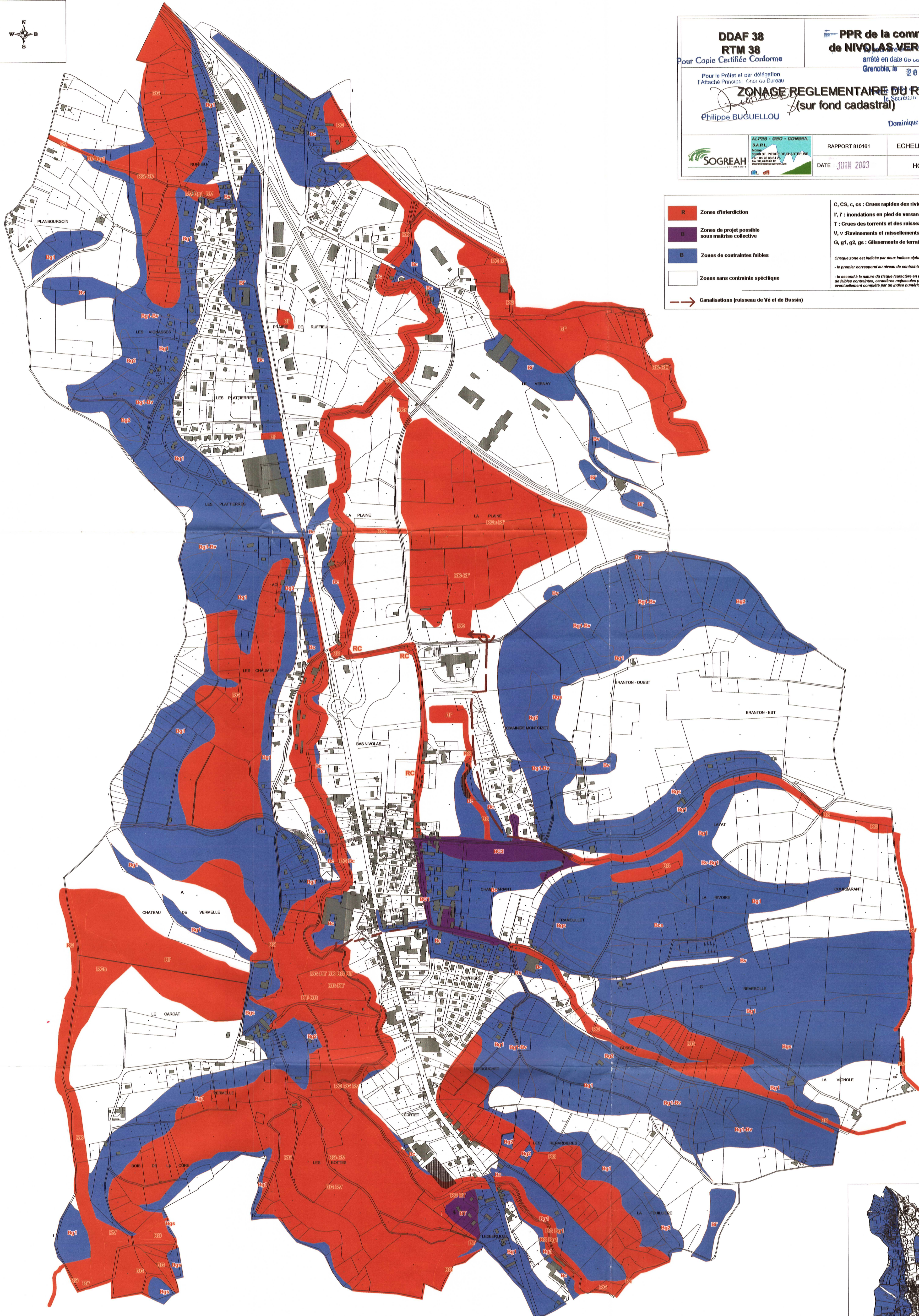
ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond cadastral)

Philippe BUGUELLOU
Dominique BLAIS

SOGREAH ALPES - GEO - CONSEIL
S.A.R.L.
Maison
10000 ST. PIERRE DE CHARTREUSE
Tél. 04 78 00 04 25
Fax. 04 78 00 04 22
http://www.sogreah.com

RAPPORT 810161
EHELLE 1/5000

DATE : 31/01/2003
HCT/TCB



R	Zones d'interdiction	C, CS, c, cs : Crues rapides des rivières
B	Zones de projet possible sous maîtrise collective	Γ, Γ' : Inondations en pied de versant
B	Zones de contraintes faibles	T : Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
 	Zones sans contrainte spécifique	V, v : Ravinnements et ruisselements de versant
 		G, g1, g2, gs : Glissements de terrain
 		Chaque zone est indiquée par deux indices alphabétiques au moins : - le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer - le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes, caractères majuscules pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique
 	Canalisations (ruisseau de Vê et de Bussin)	

